

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3172>

# LETTRE d'INFORMATIONS du SNTRS CGT Inserm n°2 (juillet 2021)

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : mardi 14 septembre 2021

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# LETTRE d'INFORMATIONS du SNTRS CGT Inserm n°2 (juillet 2021)

Edito

*Chères lectrices, Chers lecteurs,*

*Voici le numéro 2 de la lettre de notre section SNTRS CGT Inserm.*

*En cette période de fin des restrictions liées à la crise sanitaire du COVID, bien que celui-ci continue de sévir et à la veille de vacances bien méritées, nous vous communiquons quelques informations : nos questions posées au nouveau DRH Inserm, Monsieur Sylvain BOURGOIN lors d'une réunion le 28 juin, la remise de notre pétition "frais Télétravail" à la réunion de la Commission Nationale de Politique Sociale (CNPS) du 6 juillet, l'intervention du SNTRS CGT à l'Assemblée Générale 2021 du CAES du 16 juin, et le Compte Rendu SNTRS CGT de la dernière réunion du CHSCT national Inserm du 29 juin.*

*En vous souhaitant de bonnes vacances !*

*A bientôt à la rentrée de septembre 2021.*

## **Sommaire**

- 1. Questions du SNTRS CGT au nouveau DRH Inserm**
- 2. CNPS 6 juillet : remise pétition "frais télétravail" SNTRS**
- 3. CR SNTRS CGT CHSCT Inserm du 29 juin 2021**
- 4. G CAES 16 juin 2021 : Intervention SNTRS CGT**

### **1. Questions du SNTRS CGT au nouveau DRH Inserm**

Nous avons rencontré le nouveau DRH Inserm, Monsieur Sylvain BOURGOIN, lors d'une réunion le 28 juin 2021.

Ci-joint les principales questions que nous lui avons posées :

- sur le "dialogue social" : nous avons demandé que les élus en CAP soient informés des résultats des promotions IT à posteriori même s'ils ne sont plus associés à ces promotions du fait de la loi Fonction Publique. Nous avons aussi demandé qu'il ait des groupes de travail DRH-OS sur différents sujets avant décision en Comité Technique (par exemple : restauration, rôle des élus C dans les CSS, droit syndical et social CAES, ...). Question sur l'absence de médiatrice (ou médiateur) à l'Inserm.

- situation des recrutements des chercheurs de plus en plus tardifs après la thèse (plus de 9 ans de Post Doc en moyenne) soit d'un niveau Directeur de Recherche, qui se traduit par un vieillissement des chercheurs recrutés et par des inégalités Femme - Homme criantes (plus de 60% de femmes candidates, plus de 60% d'hommes recrutés CR en 2020 !). Questions aussi sur les nouvelles primes chercheurs à venir et sur les conditions d'autoévaluation à mi parcours.
- situation du CAES Inserm avec la diminution du budget 2021 (voir plus bas l'intervention du SNTRS à l'AG du CAES).
- mise en oeuvre du Plan Égalité Professionnelle F-H : si les intentions sont bonnes (le SNTRS CGT a voté pour ce plan au CT), les mesures concrètes tardent à venir !  
conditions du futur déménagement du BioPark et du siège Tolbiac en 2021.

Le DRH s'est dit à l'écoute des représentants des personnels et ouvert au principe de travailler ensemble par des groupes de travail, sans pour autant, à ce stade, s'engager dans des réponses à toutes nos questions. Le SNTRS CGT sera vigilant sur le suivi des questions posées et est disponible pour participer à ces groupes de travail avec le DRH afin de faire avancer les revendications des personnels.

A suivre ...

### **2. CNPS : remise de la pétition "frais télétravail" SNTRS**

Lors de la réunion de la Commission Nationale de Politique Sociale (CNPS) du 6 juillet 2021, nous avons remis symboliquement au DRH la [pétition du SNTRS CGT](#) "Demandez la prise en charge par l'Inserm, de vos frais de télétravail pendant le confinement !" laquelle a reçu 364 signatures.

Dans cette pétition, nous demandons à l'Inserm :

- La fourniture de l'équipement informatique pour tout agent en télétravail. Le coût de ces équipements ne doit pas être pris sur le budget des unités de recherche.
- Le remboursement forfaitaire des frais engagés pour travailler à domicile depuis le début de cette crise sanitaire.
- Une compensation pour les augmentations de frais de repas en restauration collective et l'attribution de tickets restaurant lorsque l'accès à la restauration collective n'est plus possible y compris pour les collègues en télétravail.
- Que les sommes non dépensées par l'Inserm au titre de la politique sociale depuis plus d'un an reviennent aux agents pour les aider dans le contexte de cette crise sanitaire.

Cette demande est d'autant plus justifiée par le fait qu'en 2020, il y a eu une baisse de plus de 50% des dépenses de restauration sociale pour les agents Inserm du fait de la crise sanitaire. Pour le SNTRS CGT, ces droits sociaux non versés doivent revenir aux agents sous forme d'une somme forfaitaire à débattre.

De plus, pour le télétravail "normal" (en principe appliqué à partir de septembre 2021), nous demandons aussi une prise en charge par l'administration des frais pour les agents des 2 ou 3 jours de télétravail hebdomadaires possibles.

## 3. Compte Rendu SNTRS CGT du CHSCT Inserm du 29 juin 2021

Lire le Compte Rendu complet SNTRS CGT du CHSCT Inserm du 29 juin 2021 [ici](#).

Représentants SNTRS CGT : Magali TORRES, Bertrand MORACHE, Christelle DUSSERT

Ordre du jour :

Point 1 : Bilan annuel 2020 de la médecine de prévention

Point 2 : bilan annuel 2020 santé, sécurité, conditions de travail (SST)

Point 3 : présentation questionnaire RPS 2021

Point 4 : présentation questionnaire assistants de prévention

### Questions diverses

## 4. Intervention du SNTRS CGT à l'AG du CAES Inserm du 16 juin 2021

Lire l'intervention complète de Claudia GALLINA au nom du SNTRS CGT [ici](#)

Au nom du SNTRS CGT je tiens à remercier le CAES de son invitation à son Assemblée Générale, rappelant ainsi que le CAES a été créé par les organisations syndicales de l'Inserm et est toujours géré par elles.

L'importance du CAES est d'autant plus grande en cette période de crise sanitaire du COVID, avec ses conséquences sur le plan économique, relationnel et culturel sont flagrantes.

Certaines familles d'agents ont dû subir des baisses de revenus (chômage partiel, perte d'activité, ...) et encore plus nombreux seront ceux qui cette année, n'aurait pas pu accéder aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport sans le CAES !

(...) Pour que cela soit possible, il est indispensable qu'il ait des moyens budgétaires suffisants. Lors des précédents mandats, nous avons obtenu une augmentation de la subvention versée par l'Inserm de 42%, pour atteindre 0.62% de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm.

Le SNTRS CGT agit toujours pour obtenir une augmentation de cette subvention pour atteindre le 1% de la masse salariale.

Or, l'avancée (0,62% de la masse salariale) que nous avons obtenue et pérennisée par la signature de la nouvelle convention de 2017 entre l'Inserm et le CAES n'a pas été respectée cette année. En effet, l'Inserm a diminué la subvention CAES de 200 KEuros considérant que le budget non dépensé en 2020 à cause de la crise COVID faisait partie de la subvention à verser en 2021. Ce n'est pas acceptable ! (...)